

Société anonyme  
Éts Franz COLRUYT  
Edingensesteenweg 196, 1500 HAL  
TVA BE 0400.378.485, RPM Bruxelles

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
DU 27 SEPTEMBRE 2017**

L'an 2017, le 27 septembre, au siège social à Hal, l'Assemblée générale des actionnaires de la société s'est réunie en présence d'Ernst & Young, commissaire, représenté par Monsieur Daniël Wuyts, et en présence des administrateurs suivants : Jef Colruyt, François Gillet, la S.A. Korys Business Services III, ayant pour représentant permanent Monsieur Piet Colruyt, la S.A. Korys, ayant pour représentant permanent Monsieur Jef Colruyt, Madame Astrid De Lathouwer et la S.P.R.L. Delvaux Transfer, ayant pour représentant permanent Monsieur Willy Delvaux.

La séance est ouverte à 16h00, sous la présidence de Monsieur Jef Colruyt. Monsieur le Président invite Monsieur Kris Castelein à remplir la fonction de secrétaire.

L'Assemblée désigne en qualité de scrutateurs :

Monsieur **DUYCK**  
et Monsieur **SCHOONJANS**

Le Président dépose sur le bureau :

le registre des actionnaires (les actions enregistrées nominativement dans le registre des actionnaires),

ainsi que les justificatifs de la convocation à cette Assemblée générale :

- un exemplaire des lettres de convocation qui ont été envoyées nominativement aux actionnaires, au commissaire et aux administrateurs à la date du 27 août 2017.
- les extraits des journaux dans lesquels la convocation à l'Assemblée générale a été publiée, à savoir :
  - o De Standaard du 28 août 2017
  - o La Libre Belgique du 28 août 2017
  - o et le Moniteur belge du 28 août 2017

Monsieur le Président demande aux personnes présentes de signer la liste des actionnaires. Après signature, il est constaté que 730 actionnaires sont présents, ou représentés, détenant 113.991.114 actions.

Il est également constaté que les personnes suivantes souhaitent assister à l'Assemblée :

- des journalistes
- des étudiants
- des membres du personnel de Colruyt Group.

Il est demandé aux actionnaires présents si ces personnes sont autorisées à assister à l'Assemblée. L'Assemblée accorde cette autorisation à :

L'unanimité des voix

Monsieur le Président déclare que les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour de la présente Assemblée :

**1. - Rapports annuels du Conseil d'administration**

À titre informatif, les rapports du commissaire et le rapport du Conseil d'entreprise. (Ceci tant pour les comptes annuels de la S.A. Éts Fr. Colruyt que pour les comptes annuels consolidés de Colruyt Group.)

Proposition de décision : approbation des rapports du Conseil d'administration.

**2. Rapport de rémunération pour l'exercice 2016/2017**

Proposition de décision : approbation du rapport de rémunération 2016/2017

**3. a. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2017**

Proposition de décision : approbation des comptes annuels de la société.

**b. Approbation des comptes annuels consolidés de Colruyt Group arrêtés au 31 mars 2017**

Proposition de décision : approbation des comptes annuels consolidés de Colruyt Group.

**4. Distribution du dividende**

Décision de distribuer un dividende brut de 1,18 EUR par action contre remise du coupon n° 7, mise en paiement le 3 octobre 2017.

Proposition de décision : approbation de ce dividende.

**5. Approbation de la répartition bénéficiaire**

Proposition de décision : approbation de la répartition bénéficiaire telle qu'elle sera présentée en conséquence à l'Assemblée générale.

**6. Proposition d'approuver que l'attribution du bénéfice aux travailleurs de la société et du groupe qui ont choisi de recevoir leur participation aux bénéfices sous la forme d'actions, comme stipulé au point 5 ci-dessus, se fasse sous la forme d'actions propres de la S.A. Éts Fr. Colruyt qui ont été rachetées par cette dernière.**

Proposition de décision : approbation de cette proposition.

**7. Décharge aux administrateurs**

Proposition de décision : donner décharge aux administrateurs.

## **8. Décharge au commissaire**

Proposition de décision : donner décharge au commissaire.

## **9. Renouvellement du mandat/nomination d'administrateurs**

- a) Proposition de décision : approbation du renouvellement du mandat d'administrateur de Frans Colruyt
- b) Proposition de décision : approbation du renouvellement du mandat de la S.A. Korys Business Services II
- c) Proposition de décision : approbation de la nomination de la S.A. Korys Business Services I
- d) Proposition de décision : approbation de la nomination de la S.C.S. ADL
- e) Proposition de décision : approbation de la nomination de la S.P.R.L. 7 Capital

## **10. Tour de table**

Le rapport annuel du Conseil d'administration et le rapport du commissaire sont remis aux actionnaires présents.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'Assemblée générale, celle-ci aborde l'ordre du jour :

### **1. Rapport annuel du Conseil d'administration et rapport du commissaire**

L'Assemblée autorise le Président à ne pas lire à haute voix le rapport annuel du Conseil d'administration ni le rapport du commissaire.

Le Président lit le rapport du Conseil d'entreprise du 20 septembre 2017 afin de confirmer que les informations financières y ont bien été abordées.

Le Président commente les activités de Colruyt Group et les comptes annuels consolidés de l'exercice 2016/2017 clôturé.

Il répond également aux questions des actionnaires présents.

Les rapports annuels du Conseil d'administration, portant aussi bien sur les comptes annuels de la société que sur les comptes annuels consolidés du groupe, sont approuvés, avec

- 113.950.774 voix pour
- 0 voix contre
- 40.340 abstentions.

### **2. Approbation du rapport de rémunération 2016/2017**

Madame Astrid De Lathouwer, présidente du Comité de rémunération, commente le rapport de rémunération 2016/2017, qui figure dans le rapport annuel 2016/2017 de Colruyt Group (p. 125-127).

L'assemblée approuve le rapport de rémunération 2016/2017, avec

- 95.177.178 voix pour
- 18.702.699 voix contre
- 111.237 abstentions.

### **3. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2016/2017**

a. Approbation des comptes annuels des Éts Franz Colruyt.

L'Assemblée approuve les comptes annuels de la S.A. Éts Franz Colruyt de l'exercice 2016/2017, avec

- 113.951.024 voix pour
- 0 voix contre
- 40.090 abstentions.

b. Approbation des comptes annuels consolidés de Colruyt Group.

L'Assemblée approuve les comptes annuels consolidés de Colruyt Group de l'exercice 2016/2017, avec

- 113.951.024 voix pour
- 0 voix contre
- 40.090 abstentions.

### **4. Distribution du dividende**

Monsieur le Président demande l'approbation de la décision de distribuer un dividende brut de 1,18 EUR par action contre remise du coupon n° 7, avec mise en paiement le 3 octobre 2017.

L'Assemblée approuve le dividende brut, avec

- 113.872.063 voix pour
- 13.185 voix contre
- 105.866 abstentions.

### **5. Répartition bénéficiaire de la S.A. Éts Franz Colruyt**

Le Conseil d'administration propose de répartir le bénéfice comme suit :

\* TE VERDELEN WINST : 1.227.774.478,13 EUR

\* WINSTVERDELING:

TOEVOEGING AAN DE WETTELIJKE RESERVE:	+1.403.984,40 EUR
TOEVOEGING AAN DE BESCHIKBARE RESERVE:	+98.524.629,91 EUR
UITKERING DIVIDEND:	+171.887.754,16 EUR
WINSTPARTICIPATIE BOEKJAAR 2016-2017:	+5.771.310,39 EUR
TANTIEMES: (*)	+3.819.776,00 EUR
OVER TE DRAGEN WINST:	+946.367.023,27 EUR
<b>TOTAAL:</b>	<b>+1.227.774.478,13 EUR</b>

(\*)Allocation de stabilité aux actionnaires de référence(1) Le Conseil d'administration estime que la stabilité et la continuité de l'actionnariat de référence des personnes morales Korys S.A. et Sofina S.A. revêtent une importance capitale dans la politique commune durable menée à l'égard de la société.

C'est la raison pour laquelle le Conseil d'administration propose d'accorder l'allocation de stabilité suivante - sous la forme d'un tantième - aux actionnaires de référence actuels par le biais des administrateurs qui les représentent au sein du Conseil d'administration, à savoir Korys S.A. et François Gillet pour Sofina S.A. (2) :

	<i>Exercice 2016/17</i>
<i>Korys S.A.</i>	<i>2.907.501 EUR</i>
<i>François Gillet (2)</i>	<i>912.186 EUR</i>

Ce tantième n'est aucunement lié aux prestations des représentants permanents ou d'autres représentants des actionnaires de référence concernés en leur qualité d'administrateur ou en quelque autre qualité.

- (1) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 27 septembre 2017. (2) L'allocation de François Gillet, présenté en qualité d'administrateur par l'actionnaire de référence Sofina S.A., sera payée à la S.A. Sofina.

\* VERGOEDING AAN HET KAPITAAL :

Coupon 7  
-----

145.667.612 aandelen x 1,18 EUR = +171.887.782,16 EUR

Overgedragen dividend vorig boekjaar (\*): - 28,00 EUR

---

171.887.754,16 EUR

- (\*) Les dividendes transférés concernent les dividendes de l'exercice précédent sur les actions destinées à la participation aux bénéfices que la S.A. Éts Fr. Colruyt n'a pas distribués. Ce montant est transféré à cet exercice.

\* BEREKENINGSBASIS :

149.609.386 aandelen per 31/03/2016  
+ 326.508 aandelen bij kapitaalverhoging personeel op 15 december 2016  
- 4.300.386 aantal eigen aandelen per 1 juni 2017  
+ 32.104 aantal eigen aandelen bestemd voor winstparticipatie (september 2017)  
= 145.667.612 winstdelende aandelen

Par ailleurs, le Président explique de manière détaillée qu'au niveau du groupe, il est prévu de distribuer un bénéfice de 5,78 millions EUR aux travailleurs des sociétés de Colruyt Group en Belgique en exécution de la loi du 22 mai 2001 relative aux régimes de participation des travailleurs au capital et aux bénéfices des sociétés.

En outre, un montant de 19,66 millions EUR est également prévu en exécution de la CCT 90 du 20 décembre 2007 relative aux avantages non récurrents liés aux résultats.

En raison de l'application des normes comptables IFRS, la participation aux bénéfices au niveau du groupe est maintenant reprise sous la rubrique « Frais de personnel » des comptes annuels consolidés (voir la note 6 aux comptes annuels consolidés - rapport annuel 2016/17, page 165).

L'Assemblée Générale décide d'approuver la répartition bénéficiaire proposée, avec

- 97.996.574 voix pour
- 15.881.933 voix contre
- 112.607 abstentions.

**6. Proposition d'approuver que l'attribution du bénéfice aux travailleurs de la société et du groupe qui ont choisi de recevoir leur participation aux bénéfices sous la forme d'actions, comme stipulé au point 5 ci-dessus, se fasse sous la forme d'actions propres de la S.A. Éts Fr. Colruyt.**

Le Président explique que la S.A. Éts Fr. Colruyt a racheté des actions propres, après autorisation de l'Assemblée générale ; il s'agit au total de 5.123.642 actions propres. (3,42 % du total des actions émises)

Dès lors, le Conseil d'administration demande à l'Assemblée Générale l'autorisation de distribuer au maximum 32.104 de ces actions aux travailleurs qui, dans le cadre de la participation aux bénéfices, ont choisi de recevoir celle-ci sous la forme d'actions.

L'Assemblée Générale donne l'autorisation au Conseil d'administration de distribuer la participation des travailleurs au capital sous la forme d'actions propres rachetées par la société, avec

- 113.951.024 voix pour
- 0 voix contre
- 40.090 abstentions.

**7. Décharge aux administrateurs**

Monsieur le Président demande de donner décharge aux membres du Conseil d'administration.

L'Assemblée générale donne décharge aux membres du Conseil d'administration, avec

- 99.209.057 voix pour
- 14.741.967 voix contre
- 40.090 abstentions.

**8. Décharge au commissaire**

Monsieur le Président demande de donner décharge au commissaire.

L'Assemblée générale donne décharge au commissaire, avec

- 112.984.830 voix pour
- 418.853 voix contre
- 587.431 abstentions.

**9. Renouvellement du mandat/nomination d'administrateurs**

- a) Monsieur le Président propose de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Frans Colruyt, (numéro national 60.08.23-65.70, mentionné avec son autorisation expresse) domicilié à 1602 Vlezenbeek, Bekersveldstraat 1, pour une période de 4 ans, au terme de laquelle il pourra être renommé à l'Assemblée générale de 2021.

L'Assemblée générale approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Frans

Colruyt, avec

- 97.795.341 voix pour
- 15.664.523 voix contre
- 531.250 abstentions.

- b) Monsieur le Président propose de renouveler le mandat d'administrateur de la S.A. Korys Business Services II (numéro d'entreprise TVA 0450.623.396), anciennement S.A. Farik, dont le siège social est établi à 1654 Beersel, Guido Gezellestraat 126, ayant pour représentant permanent Monsieur Frans Colruyt (numéro national 60.08.23-265.70, mentionné avec son autorisation expresse), pour une période de 4 ans, au terme de laquelle elle pourra être renommée à l'Assemblée générale de 2021.

L'Assemblée générale approuve le renouvellement du mandat de la S.A. Korys Business Services II, avec

- 94.072.044 voix pour
- 19.878.980 voix contre
- 40.090 abstentions.

- c) Le mandat de la S.A. Korys Business Services III (numéro d'entreprise : 0422.041.357), anciennement S.A. Herbeco, prend fin lors de l'Assemblée générale de 2017 et ne sera pas reconduit.

Monsieur le Président propose de nommer comme administrateur la S.A. Korys Business Services I (numéro d'entreprise : 0418.759.787), anciennement S.A. Anima, dont le siège social est établi à 1654 Beersel, Guido Gezellestraat 126, ayant pour représentante permanente Madame Hilde Cerstelotte (numéro national : 70.10.17-362.86, mentionné avec son autorisation expresse), pour une période de 4 ans, au terme de laquelle elle pourra être renommée à l'Assemblée générale de 2021. Madame Cerstelotte exercera une fonction professionnelle au sein de l'entreprise, mais n'agira pas en tant qu'administratrice exécutive.

L'Assemblée générale approuve la nomination de la S.A. Korys Business Services II, avec

- 94.387.614 voix pour
- 19.563.410 voix contre
- 40.090 abstentions.

- d) Le mandat de Madame Astrid De Lathauwer (numéro national : 63.09.06-078.61) prend fin lors de l'Assemblée générale de 2017 et ne sera pas reconduit.

Monsieur le Président propose de nommer comme administrateur la S.C.S. ADL (numéro d'entreprise : 0561.915.753) dont le siège social est établi à 9000 Gand, Predikherenlei 12, ayant pour représentante permanente Madame Astrid De Lathauwer (numéro national : 63.09.06-078.61, mentionné avec son autorisation expresse) pour une période de 4 ans, au terme de laquelle elle pourra être renommée à l'Assemblée générale de 2021.

L'Assemblée générale approuve la nomination de la S.C.S. ADL, avec

- 112.314.193 voix pour
- 1.612.504 voix contre
- 64.417 abstentions.

- e) Le mandat de la S.P.R.L. Delvaux Transfer (numéro d'entreprise : 0428.369.321) prend fin lors de l'Assemblée générale de 2017 et ne sera pas reconduit. Monsieur le Président propose de nommer comme administrateur indépendant la S.P.R.L. 7 Capital (numéro d'entreprise : 0895.361.369) dont le siège social est établi à 1410 Waterloo, Drève du Mereault 24, ayant pour représentante permanente Madame Chantal De Vrieze (numéro national : 61.07.16-194.74, mentionné avec son autorisation expresse) pour une période de 2 ans, au terme de laquelle elle pourra être renommée à l'Assemblée générale de 2019.

L'Assemblée générale approuve la nomination de la S.P.R.L. 7 Capital, avec

- 113.690.288 voix pour
- 236.409 voix contre
- 64.417 abstentions.

## **10. Tour de table**

Les actionnaires ne proposent aucun point divers, si ce n'est une question relative à la justification du paiement de l'allocation de stabilité versée sous la forme d'un tantième aux administrateurs représentant les actionnaires de référence de la société. Il a également été question de versement d'un dividende supérieur aux actionnaires fidèles et permanents qui font enregistrer leurs actions nominativement dans le registre des actionnaires de la société.

Le Conseil d'administration tiendra compte des présentes remarques des actionnaires lors de ses prochaines réunions.

Étant donné qu'aucun autre point n'est mis en délibération, il est procédé à la lecture du procès-verbal de la présente Assemblée. Le Président propose de l'approuver.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale est approuvé avec/à

- ..... voix pour
- ..... voix contre
- ..... abstentions
- l'unanimité des voix.

Le procès-verbal est signé par le Président, le secrétaire, les scrutateurs, le commissaire et les actionnaires qui le souhaitent.

*Schoonpersoons*

**Danny Wuyts**  
Commissaris